

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 5/2025

le 19 mars 2025

Collège Courbet – Dégât d'eau et inondation au sous-sol en 2022, poursuite des interventions

10.03.02-2502-Comm05-Courbet-inondation-suite.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

En date du 22 décembre 2022, suite à un défaut de raccordement sur une douche du vestiaire N° 5, un important dégât d'eau a été constaté sur l'ensemble du sol des salles de gymnastique, du local de rangement des engins de sport et une partie des vestiaires du nouveau collège Courbet. L'eau s'était répandue sous la totalité du sous-sol entre le radier (socle de la construction) et la chape inondant copieusement l'isolation et la chape en certains endroits. Ce sinistre étant intégralement de la responsabilité de l'entreprise sanitaire, une première intervention a été prise en charge par son assurance responsabilité civile pour une réparation sur la base d'une expertise mandatée par l'assureur.

Malgré un assèchement important et une remise en état de l'ensemble des lieux concernés en été 2023, des problèmes d'humidité subsistent et endommagent petit à petit le sol des salles de gymnastique.

Après de nouvelles expertises et analyses, il s'avère que le problème provient toujours du même sinistre et qu'il est nécessaire de procéder à un assèchement plus approfondi et une réfection intégrale du sandwich de revêtement constituant le sol des trois salles de sport ainsi que du local des engins. Ce sont donc à nouveau d'importants travaux qui vont nécessiter la fermeture des salles de gymnastique du bâtiment du 19 mai au 29 août 2025.

Le coût des travaux sera intégralement à charge des assurances.

L'objectif est de rendre l'ensemble des infrastructures sportives à l'état de neuf pour la rentrée des classes 2025-2026.

La Municipalité reconnaît que cette situation est bien malheureuse, mais la responsabilité de la Commune et de ses services n'est pas engagée. Il est par ailleurs impératif d'agir, faute de quoi la situation continuera à se dégrader jusqu'à rendre les salles inutilisables.



Les étages du rez-de-chaussée, de l'ABCDé et de l'établissement scolaire ne sont pas touchés et pourront continuer à être utilisés normalement hormis quelques désagréments pouvant provenir des travaux de remise en état.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier



Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 24 février 2025